

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 septembre 2022**

**Délibération n° 2022-1254**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Fixation des tarifs d'entrée et d'animation

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

**Conseil du 26 septembre 2022****Délibération n° 2022-1254**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Fixation des tarifs d'entrée et d'animation

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'épidémie mondiale de la Covid-19 a fortement impacté les modes de vie, ainsi que les façons de consommer et les façons de fréquenter les lieux de rencontre. Dans ce contexte, la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, dans sa version initiale, a fermé ses portes moins de 6 mois après son ouverture, au mois de mars 2020.

Depuis la résiliation du contrat de délégation de service public (DSP) avec l'exploitant Magma Cultura en juin 2020, la Métropole de Lyon a pris le temps d'analyser les causes de cette résiliation pour imaginer, avec toutes les parties prenantes, un nouveau projet pour la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, continuant pleinement à s'intégrer dans la mise à l'honneur du bien manger, tourné vers une alimentation durable.

Aujourd'hui, le futur projet de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon se veut tout aussi innovant et créateur de progrès que l'histoire de l'édifice qui l'abrite, en abordant la réflexion sur les enjeux économiques et écologiques de l'alimentation de demain, un lieu où il sera possible de venir travailler, échanger, promouvoir, expérimenter, innover, etc., à la fois autour de la cuisine étoilée et de l'alimentation du quotidien, au-delà des frontières de la gastronomie.

Dans ce cadre, le projet de refonte de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon n'est pas uniquement un musée, mais un espace hybride rassemblant en son sein :

- un lieu d'éducation au goût, accessible à tous les publics et à hauteur d'enfants,
- un espace fédérateur, ouvert à la participation pour tous les professionnels des filières de la gastronomie, de la restauration, de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé,
- un espace ouvert à l'expérimentation et à la formation : la Cité internationale de la gastronomie de Lyon doit devenir un bien commun au service d'une alimentation durable et accessible pour toutes et tous.

Pour mener à bien ce projet, la Métropole souhaite s'appuyer sur une phase préalable dite d'expérimentations, d'une durée d'une année *a minima*, dont l'objectif est de tester la faisabilité technique et l'accueil du grand public et des professionnels à l'égard d'évènements de toutes typologies, organisés sur le site.

L'analyse des événements organisés, tant d'un point qualitatif que quantitatif, viendra nourrir la réflexion sur l'affectation définitive des espaces de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, et sur le ou les modes de gestion les plus adaptés à une exploitation pérenne et pertinente du site.

Pour mener à bien cette réflexion, la Métropole s'appuie, en complément de ses propres services, sur les compétences et l'expertise des membres de 2 instances directement rattachées au projet : le Fonds de dotation de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, qui réunit les partenaires financiers du projet, et le Comité Rabelais, qui rassemble des personnalités qualifiées de l'écosystème alimentaire du territoire et associées à la programmation du site. Grâce à la concertation de ces divers acteurs, la Cité internationale de la gastronomie de Lyon est aujourd'hui en capacité de rouvrir ses portes au grand public et de proposer une programmation à la fois plurielle et variée. Cette réouverture constituera l'étape principale de la phase d'expérimentation et permettra d'étudier, précisément, l'appétence des publics pour cet équipement culturel majeur de la Métropole.

## **II - Le projet culturel de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon**

Dans le cadre de sa réouverture au grand public, la Cité internationale de la gastronomie de Lyon accueillera l'exposition Banquet du 20 octobre 2022 au 5 novembre 2023. Cette exposition, imaginée par la Cité des sciences et de l'industrie de Paris, se situera sous le dôme des Quatre-rangs. Ce sera l'occasion de proposer au grand public une exposition tournée vers l'éducation à la gastronomie et aux cultures alimentaires. Dans un objectif de valorisation de l'existant, certains des dispositifs de l'ancienne exposition permanente seront intégrés à cette nouvelle proposition muséographique.

Parallèlement, l'espace Miam Miam, destiné aux jeunes publics, sera de nouveau accessible.

De plus, dans l'objectif de renouveler continuellement la proposition culturelle durant cette année d'expérimentation, la Cité internationale de la gastronomie de Lyon accueillera, au 3<sup>ème</sup> niveau, d'autres expositions temporaires accessibles aux visiteurs. Le projet culturel de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon se veut, également, un lieu de mise valeur des initiatives, en lien avec les thématiques de l'alimentation : justice alimentaire, résilience des territoires, nutrition-santé, gastronomie et métiers de bouches. Pour ce faire, elle proposera au grand public d'assister aux Jeudis de la Cité, une programmation hebdomadaire tous les jeudis de chaque semaine, où seront proposées des dégustations, des conférences, des table-rondes thématiques, organisées par la Métropole.

En parallèle à cette programmation récurrente, la Métropole souhaite organiser, directement ou indirectement, des événements ponctuels à destination du grand public ou de cibles professionnelles liées à l'écosystème de l'alimentation. La Métropole tient à accompagner tout particulièrement les structures qui proposeront des animations renforçant les objectifs éducatifs de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon.

Par cette proposition culturelle, l'objectif de la Métropole est de construire un projet durable qui permettra d'imprimer une identité nouvelle à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon pour en faire un lieu plus ouvert, largement accessible, et tourné vers les préoccupations liées à une alimentation saine et durable.

## **III - Fixation des tarifs d'entrée à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon**

Il est proposé de fixer une grille tarifaire permettant l'accès à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon définissant plusieurs catégories de tarifs, destinés à rendre les animations et expositions accessibles au plus grand nombre.

Du fait des contraintes techniques liées au bâtiment de l'Hôtel-Dieu, l'accès à l'ensemble des espaces ouverts au public sera permis *via* l'achat d'un pass annuel ou *via* l'achat d'un seul et unique ticket d'entrée dont la validité est limitée à une journée et dont le montant dépend de la qualité du visiteur.

Le pass annuel permet, en outre, l'accès, sous réserve des places disponibles ou sur inscription préalable, aux animations gratuites organisées par la Métropole.

De même, toute mise à disposition d'espaces de la de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon par la Métropole donnera accès à l'organisateur et ses participants à l'exposition du dôme des Quatre-rangs gratuitement, sur présentation d'un justificatif à l'accueil du site.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la grille suivante, portant sur les tarifs d'entrée à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon.

Tarification	Qualité du visiteur (sur présentation d'un justificatif si nécessaire)	Montant (en €)
Plein tarif	Visiteur ne bénéficiant pas de réduction	7
Tarif réduit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudiants</li> <li>- Groupe de 10 personnes minimum</li> <li>- Familles nombreuses (3 enfants et plus)</li> <li>- Détenteurs de la carte culture Ville de Lyon</li> <li>- Détenteurs de la carte musées Ville de Lyon</li> </ul>	4,5
Pass annuel	- Accès libre et illimité aux espaces de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, dans la limite des horaires d'ouverture au grand public, ainsi qu'aux animations gratuites accessibles sur inscription	14
Gratuité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe d'enseignement pédagogique, de formation et d'insertion</li> <li>- Personnes en situation de handicap et accompagnateurs (2 personnes maximum)</li> <li>- Jeunes jusqu'à 18 ans révolus</li> <li>- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du revenu de solidarité active et du revenu de solidarité jeunes (justificatif de moins de 6 mois)</li> <li>- Journalistes</li> <li>- Détenteurs de cartes Lyon City Card</li> <li>- Détenteurs de cartes Conseil international des musées (ICOM) ou Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)</li> <li>- Accompagnateurs de groupe</li> <li>- Invité, participant ou organisateur dans le cadre d'une mise à disposition des espaces de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon</li> <li>- Tout public le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois et les journées d'inauguration des expositions situées dans les espaces attenants au dôme des Quatre-rangs</li> <li>- Tout public participant aux évènements nationaux d'ordre gratuit auxquels la Cité internationale de la gastronomie de Lyon s'inscrit</li> <li>- Personnels et élus de la Métropole</li> <li>- Employés des partenaires financiers de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, dans les limites fixées par les conventions de partenariat</li> </ul>	0

#### IV - Fixation des tarifs d'animation à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon

Un certain nombre d'animations seront proposées au grand public pendant les horaires d'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon. En fonction de leur nature, la participation à ces animations pourra faire l'objet d'une tarification spécifique qui viendra s'ajouter au prix du billet d'entrée ou de l'accès au site *via* le pass annuel. La Métropole se réserve le droit d'ajuster la tarification de ces animations afin d'amortir pour partie les coûts engendrés par l'organisation de celles-ci.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la grille suivante portant sur la gratification des animations organisées par la Métropole.

Nature de l'animation	Fourchettes de prix (en € TTC)
Dégustations, ateliers pédagogiques, ateliers culinaires, conférences, évènements ponctuels organisés par la Métropole	0 à 15

Compte tenu du délai potentiellement nécessaire pour rendre opérationnelle la régie de recettes, mais aussi dans l'objectif de promouvoir cette exposition et, à travers elle, la réappropriation de ce lieu emblématique par le plus grand nombre, une période de gratuité totale (entrées et animations) est proposée exceptionnellement jusqu'au 27 novembre 2022 inclus ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Où l'avis de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'exposé des motifs :

Au chapitre **III - Fixation des tarifs d'entrée à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon**, dans le paragraphe commençant par "Il est proposé de fixer une grille tarifaire permettant l'accès à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon", il convient de supprimer la mention : "à compter d'octobre 2022".

Au chapitre **IV - Fixation des tarifs d'animation à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon**, après le tableau, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant :

"Compte tenu du délai potentiellement nécessaire pour rendre opérationnelle la régie de recettes, mais aussi dans l'objectif de promouvoir cette exposition et, à travers elle, la réappropriation de ce lieu emblématique par le plus grand nombre, une période de gratuité totale (entrées et animations) est proposée exceptionnellement jusqu'au 27 novembre 2022 inclus."

Dans le dispositif **DELIBERE - 1° - Approuve**, il convient de lire :

"applicable à compter du 30 novembre 2022"

au lieu de :

"applicable à compter du 21 octobre 2022".

Le reste du dispositif reste inchangé. ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - la fixation des tarifs d'entrée et d'animation à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon selon les prix définis dans le tableau ci-dessus, applicables à compter du 30 novembre 2022, sous réserve de l'effectivité de la création de la régie de recettes.

**2° - La recette** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2022 et suivants - chapitre 70 - opération n° 0P33O9246.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 septembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289847-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
---